

Compte-rendu de réunion

03 octobre 2018

Objet	Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Bièvre Isère communauté – secteur St Jeannais
Date et lieu	03 octobre 2018 à Meyrieu-les-Etangs
Participants	<ul style="list-style-type: none">• Jean-Christian PIOLAT, Vice-président de Bièvre Isère Communauté en charge de l'aménagement, de l'urbanisme et du PLUi, Maire de Sainte-Anne sur Gervonde• Alain COUTURIER, Maire de Meyrieu-les-Etangs• Thomas BENET, Chargé de mission, pôle Habitat et aménagement du territoire• Olivier BONTEMPS, Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG)• Valérie THIERRY, Cabinet ARCHE 5• Environ 70 participants

Accueil

Alain COUTURIER, Maire de Meyrieu-les-Etangs, accueille et remercie les participants de leur présence. Il rappelle le caractère public de la réunion de ce soir, et qui s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du PLUi.

Introduction

Jean-Christian PIOLAT, Vice-président de Bièvre Isère Communauté en charge de l'aménagement, de l'urbanisme et du PLUi, Maire de Sainte-Anne sur Gervonde, prend la parole et présente le sommaire de la réunion :

- ▼ **Rappel du contexte, point sur l'avancement de la démarche**
- ▼ **Contenu des projets de PLUi : éléments de synthèse sur la transcription réglementaire des PADD**

1. Partager une vision du développement du territoire
2. S'appuyer sur les atouts du territoire pour conforter l'attractivité
3. Construire des choix au service d'un développement cohérent et équilibré

- ▼ **La poursuite de la procédure**

Par la suite, M. PIOLAT rappelle que :

- L'élaboration des projets de PLUi, engagée en Décembre 2015, est **en cours de finalisation**
- **L'arrêt des PLUi** est en effet programmé pour le conseil communautaire de novembre 2018
- **L'approbation finale des PLUi est envisagée pour l'automne 2019, après l'enquête publique** notamment (prévue en Mars-Avril 2019)
- Les PLUi devraient être **exécutoires début 2020**

Thomas BENET, Chargé de mission, pôle Habitat et aménagement du territoire, prend la parole à son tour et rappelle ce qu'est un PLUi :

Un outil juridique et opérationnel qui :

- Définit et **réglemente l'usage des sols** sur l'ensemble du territoire intercommunal

- Sert de référence à l'**instruction** des diverses demandes d'occupation et d'utilisation du sol : certificats d'urbanisme, permis de construire, déclarations préalable, permis d'aménager,...

Un outil stratégique de planification urbaine qui permet :

- d'analyser, prévoir et organiser l'avenir du territoire
- d'exprimer une **vision stratégique de l'aménagement, en prenant en compte des enjeux qui dépassent le périmètre communal** (paysage, économie, déplacements, ...)
- de mutualiser les moyens et réaliser des économies d'échelle

M. BENNET présente ensuite le contexte législatif (diapositive 5) et les principales pièces qui composent le PLUi (diapositive 6).

Enfin, un focus est effectué sur la démarche d'élaboration du PLUi (diapositive 7).

PARTIE 1 : Partager une vision du développement du territoire

Olivier BONTEMPS, Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise rappelle les grands objectifs du PLUi de Bièvre Isère Communauté (diapositive 12):

- **limiter la dépendance** de Bièvre Isère vis-à-vis des territoires voisins (équilibre habitat, emploi et services)
- **construire collectivement l'avenir du territoire :**
 - respect de l'identité rurale, du caractère multipolaire, des spécificités de chaque commune,
 - anticipation sur les évolutions des modes de vie des habitants et acteurs économiques
- **traduire les politiques communautaires**

Olivier BONTEMPS, Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise rappelle les grands objectifs du PLUi de Bièvre Isère Communauté (diapositive 12):

- **limiter la dépendance** de Bièvre Isère vis-à-vis des territoires voisins (équilibre habitat, emploi et services)
- **construire collectivement l'avenir du territoire :**
 - respect de l'identité rurale, du caractère multipolaire, des spécificités de chaque commune,
 - anticipation sur les évolutions des modes de vie des habitants et acteurs économiques
- **traduire les politiques communautaires**

M. BONTEMPS présente ensuite la logique d'organisation du territoire selon différents niveaux de pôle et la ventilation de développement résidentiel qui en découle, avec laquelle les élus ont travaillé pour l'élaboration du projet de territoire du PLUi.

Se reporter aux diapositives 14 à 22 de la présentation

PARTIE 2 : S'appuyer sur les atouts du territoire pour conforter l'attractivité

Se reporter aux diapositives 24 à 32 de la présentation

PARTIE 3 : Construire des choix au service d'un développement cohérent et équilibré

Se reporter aux diapositives 34 à 44 de la présentation

Echange avec le public

Aucune question n'est posée par le public

Conclusion

Jean-Christian PIOLAT remercie l'ensemble des participants pour leur présence et leur participation, ainsi que les différents intervenants.